



TENDANCES REGIONALES

En 2025, ce sont plus de 13 000 ha de vigne répartis sur 9 départements de la région qui ont été surveillés avec l'accompagnement de FREDON AURA, le soutien de l'Etat et la participation des professionnels. Cette année encore, la surveillance de la Flavescence dorée a concerné plus d'un tiers de la surface total du vignoble d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce millésime, a été marqué par une forte expression de la Flavescence dorée par rapport au Bois noir.

Les 4 110 analyses réalisées sur la région ont permis d'identifier un peu plus de 2 800 parcelles contaminées par la Flavescence dorée.

Cette année, 17 parcelles sont fortement contaminées et nécessitent un arrachage total, soit presque 4 ha. Certains secteur de la région, comme le Rhône et la Savoie, voient leur contamination augmenter en 2025. A contrario, dans le sud de la région, la maladie semble reculer.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2025

Flavescence dorée

Chiffres clés

Surface prospectée	13 388 Ha
Nombre de ceps symptomatiques	40 531
Dont Nombre de ceps contaminés FD	32 371
Nombre de parcelles contaminées FD	2 810
Surfaces contaminées FD	1 564 ha

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2025**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'élosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.



FREDON

AUVERGNE RHÔNE ALPES

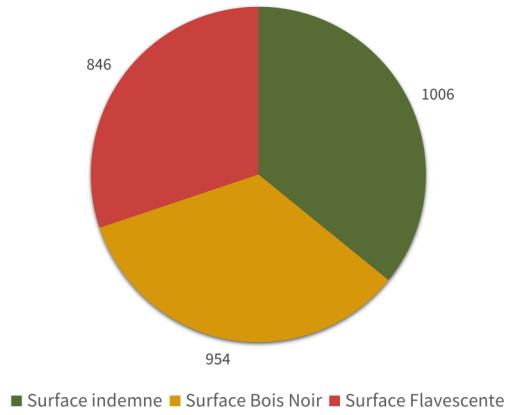
Bilan département du Rhône

Depuis 2023, l'ensemble du vignoble du département est prospecté en autonomie.

Les viticulteurs prospectent les parcelles en petits groupes encadrés par des viticulteurs préalablement formés puis les inspecteurs FREDON viennent confirmer les symptômes et effectuer les prélèvements nécessaires.

Quelques communes présentant des risques d'essaimage ont été surveillées par FREDON en prospection bord de parcelle.

Répartition des surfaces confirmées selon les résultats d'analyses (en Ha)



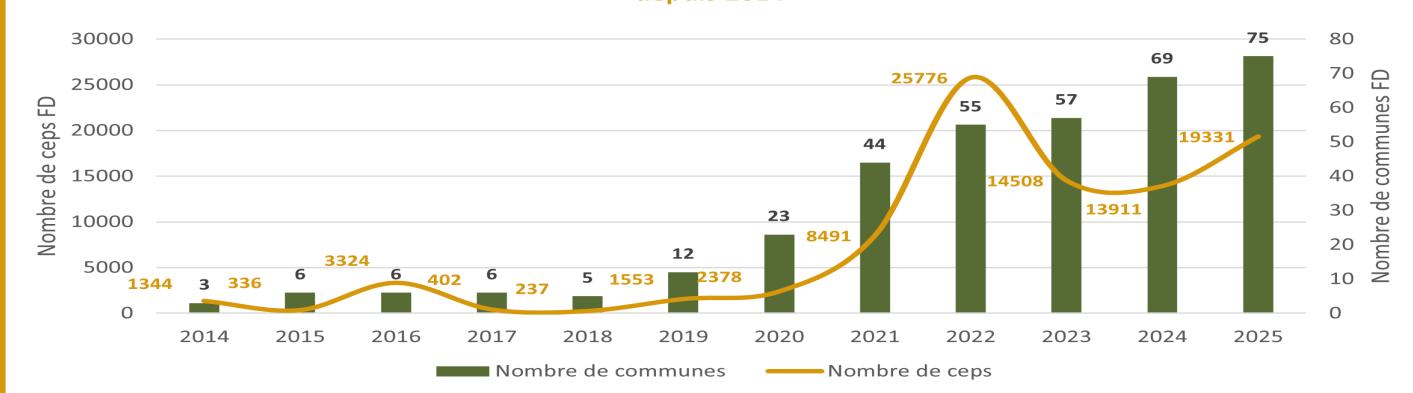
Evolution du secteur

En 2025, le nombre de contaminations a fortement augmenté pour atteindre 19174 ceps flavescents.

Si les foyers sont contenus sur les Côteaux du Lyonnais Sud, sur le haut de la vallée de l'Azergues et sur le nord du département, de nouveaux foyers importants ont été découverts sur les communes de Frontenas et Rivolet. Le long de la vallée de l'Ardières, le problème n'est pas maîtrisé, les foyers restent très actifs et la maladie continue à se répandre dans le vignoble.

8 parcelles dépassent le seuil de 20 % de contamination pour une surface de 2,51 hectares. Ces parcelles seront soumises à arrachage total durant l'hiver.

Flavescence dorée Rhône : Evolution du nombre de ceps et de communes contaminées depuis 2014



FREDON AURA - Siège social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura